



Préavis de Grève le 24 mars 2017

Face à la dégradation constante de nos conditions de travail qui accompagne la réduction de nos moyens de fabrication et nos missions, la CGT de Paris Ile de France exige :

- Une coupure d'1h 30 maximum en semaine pour tous, sauf pour les opérations exceptionnelles, en déplacement (avec découché) sur plusieurs jours et des journées de travail dépassant le temps légal.
- Des horaires de travail planifiés en conformité avec les horaires des missions demandées.
- Une organisation de travail adaptée au DSNG à 2 caméras.
- La planification d'une scripte sur les tournages plateaux EdR.
- La planification d'un OPV steady, CDD ou CDI, maison sur ces mêmes tournages.
- La planification systématique d'un éclairagiste et d'une maquilleuse sur l'émission Paname.
- Le maintien du dispositif à 3 caméras manuelles sur le plateau JT.
- Le respect des règles de planification (horaire de la coupure repas inscrite au planning).

En conséquence, la CGT dépose un préavis de grève le vendredi 24 mars 2017 de 0h à 24h et appelle l'ensemble des salariés de l'Antenne de Paris Ile de France à cesser le travail de faire aboutir ces revendications.

Vanves, le 18 mars 2017

Rivière
Délégué syndical CGT
France TV Île de France
Reçu le 18 mars 2017 à 19h40
avec les réserves d'usage.